

**ANNEE 2020
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE CRUSCADES
SEANCE N° 2**

Date : 27/02/2020

Heure : 18 h 00

Lieu : Mairie - Salle du Conseil

Membres du conseil municipal :

PRESENTS	ABSENTS
MORASSUTTI Jean-Claude	
FABRIS Angel	
MIQUEL Christian	
MIQUEL Christophe	
SALLES Jean-Noël	
BENETRAU-SANCHEZ Sonia	Absente donne pouvoir à Jean-Claude MORASSUTTI
CIANNI Fabien	
DEBAYLES Véronique	Absente excusée
FERNANDEZ Isabelle	
MALFAZ David	
MOLINERA Stéphanie	Absente
PHAM-LE-THANH Daniel	Absent
REFALO Jean-Yves	
VACHER Fabien	Absent
VALLES-PEREZ Jacqueline	

Sur convocation en date du :	19/02/2020
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers absents :	05

Monsieur REFALO Jean-Yves a été nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, **Jean-Claude MORASSUTTI** ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/01/2020

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du **22/01/2020** est soumis à l'approbation des membres du conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité
Où l'exposé,
APPROUVE le procès-verbal tel que présenté.

**2. M14 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR MONSIEUR SUBIAS ROBERT – RECEVEUR –
Délibération n° 9**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif M14 de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif M14 de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget M14 de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion M14 dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de suffrages exprimés =

VOTES : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

3. M49 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR MONSIEUR SUBIAS ROBERT – RECEVEUR –
Délibération n° 10

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter le budget primitif M49 de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif M49 de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget M49 de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion M49 dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de suffrages exprimés =

VOTES : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - M 14 DRESSE PAR MONSIEUR JEAN CLAUDE MORASSUTTI – MAIRE –
Délibération n° 11

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif M14 de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

- 1) Donne acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif M14, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	718 459,70	689 206,73	107 535,77	88 276,6	825 995,47	777 483,33
Résultat de l'exercice	-29 252,97		-19 259,17		-48 512,14	
Résultats reportés n-1		354 927,72	60 418,50			294 509,22
TOTAUX	718 459,70	1 044 134,45	167 954,27	88 276,6	886 413,97	1 132 411,05
Résultat de clôture		325 674,75	79 677,67			245 997,08

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au Report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3) Vote et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés = 09

VOTES : Pour = 09 Contre = 0 Abstention = 0

Monsieur le Maire est sorti de la salle, il n'a pas pris part au vote, ni utilisé la procuration

**5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - M 49 DRESSE PAR
MONSIEUR JEAN CLAUDE MORASSUTTI – MAIRE –
Délibération n° 12**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif M49 de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent.

- 1) Donne acte au Maire de la présentation faite du Compte Administratif M49, lequel peut se résumer ainsi :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	98 842.04	157 908.82	59 347.08	36 345.41	158 189.12	194 254.23
Résultat de l'exercice		+59 066.78	-23 001.67	+36 065.11		
Résultats reportés n-1		123 613.58	549.86			123 063.72
TOTAUX	98 842.04	281 522.4	59 896.94	36 345.41	158 738.98	317 867.81
Résultat de clôture		182 680.36	23 551.53			159 128.83€

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au Report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3) Vote et Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Nombre de suffrages exprimés = 09 **VOTES : Pour = 09 Contre = 0 Abstention = 0**
Monsieur le Maire est sorti de la salle, il n'a pas pris part au vote, ni utilisé la procuration

**6. M14 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 –
Délibération n° 13**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif M14 qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	60 418.50€
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	354 927.72€

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de :	19 259.17€
Un résultat d'exécution (Déficit – 002) de la section de fonctionnement de :	29 252.97€

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00€
En recettes pour un montant de :	0,00€

<u>Besoin de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	79 677.67€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par la Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	79 677.67€

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	245 997.08€

Nombre de suffrages exprimés = 11 **VOTES : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0**

7. M49 - AFFECTATION DU RESULTAT 2019 -

Délibération n° 14

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif M49 qui fait apparaître :

<u>Reports :</u>	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure	549.86€
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	123 613.58€

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de :	23 001.67€
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	59 066.78€

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00€
En recettes pour un montant de :	0,00€

<u>Besoin de la section d'investissement :</u>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	23 551.53€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par la Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068 :</u>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	23 551.53€

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	159 128.83€

Nombre de suffrages exprimés = 11 **VOTES : Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0**

8. DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE -

Délibération n° 15

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les **article 34 et 3 I – 1°** ;
Considérant qu'en raison de la préparation des manifestations prévues, il y a lieu de créer un emploi non permanent, d'adjoint administratif, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au service administratif, dans les conditions prévues à l'article 3 I-1° de la loi n° 84-53 ;

Le Conseil Municipal

Où l'exposé et après avoir délibéré

Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

DECIDE : De créer un emploi non permanent dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois soit du 1^{er} mars 2020 au 31/08/2020 inclus.

Cet agent assurera les fonctions administratives, techniques et matérielles des manifestations prévues sur la commune, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 17h30. Il devra justifier d'une expérience dans ce domaine.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 – échelon 1 du grade d'adjoint administratif territorial Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

9. M14 : PAIEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

Délibération n° 16

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin de ne pas pénaliser les entreprises, on doit effectuer le paiement de factures imputées à la section d'investissement avant le vote du budget 2020, et pour cela effectuer des ouvertures de crédits aux articles suivants :

M 14	
Article 2188 : AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES pour :	
- Sté MATCOL	1 825.20€
- Sté Les Clés de la Tranquillité	2 880.00€
- Sté ATS et AC COM	1 401.12€
TOTAL	6 106.32€

Le Conseil Municipal

Ouï l'exposé et après avoir délibéré

Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

ACCEPTÉ les ouvertures de crédit à la M14 article 2188 pour un montant de 6 106.32€ afin de payer les entreprises avant le vote du budget 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

10. PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR CRUSCADES **(Anciennes carrières VALVERDE)**

Délibération n° 17

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la Commune proposé par la Société Eléments.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et,

Considérant :

- **que le projet de centrale photovoltaïque nécessite un zonage compatible dans la perspective de son autorisation ;**
- **le soutien donné à ce projet par la commune de Cruscades**
- **répondre aux objectifs de transition énergétique fixé par le gouvernement ;**
- **les faibles impacts environnementaux engagés par ce projet et les retombées financières pour la commune et les propriétaires ;**

après, avoir délibéré

Par : voix pour : 07 – voix contre : 0 – abstention : 4

(CIANNI Fabien, MALFAZ David, MIQUEL Christian, MIQUEL Christophe)

- 1) Est sensible, dans le cadre de la transition énergétique, au développement des énergies renouvelables sur le territoire de sa commune ; soutient le projet de centrale photovoltaïque porté par la société Eléments.
- 2) Emet un avis favorable pour que la société Eléments réalise sur territoire de la commune les études techniques et environnementales nécessaires au développement de projet photovoltaïque.

A l'issue du résultat des études et suite à la présentation du projet d'implantation par ELEMENTS auprès du conseil municipal, des services de l'Etat et des propriétaires et exploitants, le dépôt de la demande de permis de construire sera réalisé.

- 3) Autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- 4) S'engage, si la demande de permis de construire venait à être déposée, à procéder à une modification du document d'urbanisme dans l'objectif de le mettre en compatibilité avec le projet photovoltaïque

De son côté, Eléments s'engage à tenir le Conseil Municipal régulièrement informé de l'avancée des études.

11. PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR CRUSCADES **(Projet agrivoltaïque : Couverture du Vignoble lieudit La Domèque)**

Délibération n° 18

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet agrivoltaïque sur le territoire de la Commune : **Couverture du Vignoble lieudit La Domèque**, proposé par la Société Sun'Agri.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et,

Considérant :

- **que le projet de centrale photovoltaïque nécessite un zonage compatible dans la perspective de son autorisation ;**
- **le soutien donné à ce projet par la commune de Cruscades**
- **répondre aux objectifs de transition énergétique fixé par le gouvernement ;**
- **les faibles impacts environnementaux engagés par ce projet et les retombées financières pour la commune et les propriétaires ;**

après, avoir délibéré

Par : voix pour : 07 – voix contre : 0 – abstention : 4

(CIANNI Fabien, MALFAZ David, MIQUEL Christian, MIQUEL Christophe)

- 1) Est sensible, dans le cadre de la transition énergétique, au développement des énergies renouvelables sur le territoire de sa commune ; soutient le projet agrivoltaïque : **Couverture du Vignoble lieudit La Domèque**, porté par la Société Sun'Agri .
 - 2) Emet un avis favorable pour que la Société Sun'Agri réalise sur territoire de la commune les études techniques et environnementales nécessaires au développement de projet agrivoltaïque.
A l'issue du résultat des études et suite à la présentation du projet d'implantation par la Société Sun'Agri auprès du conseil municipal, et des services de l'Etat, le dépôt de la demande de permis de construire sera réalisé.
 - 3) Autorise le maire à signer tous documents afférents à ce dossier.
- De son côté, Société Sun'Agri s'engage à tenir le Conseil Municipal régulièrement informé de l'avancée des études.

12. PROJET D'UNE AIRE DE BIODIVERSITE SUR LES ANCIENNES GRAVIERES AU LIEUDIT « DE LA FEMME MORTE » : ACHAT MUTUALISE PAR LES COMMUNES DE CRUSCADES – CANET D'AUDE ET LEZIGNAN-CORBIERES (A ce jour la commune de CANET D'AUDE s'est retirée du projet)

Délibération n° 19

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation du site des anciennes gravières, au lieudit « de la femme morte » en faveur de la biodiversité, et de la gestion de l'eau pour l'arrosage des cultures, initialement prévu avec les communes de Canet d'Aude et de Lézignan-Corbières (à ce jour la commune de Canet d'Aude s'est retirée du projet). Il propose d'effectuer l'acquisition foncière d'une partie des parcelles concernées par le projet, soit 169 340m² à 1€ le m², et que l'acte authentique soit établi chez Maître FAU, Notaire à Lézignan-Corbières.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé et après avoir délibéré

Par : 11 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

ACCAPTE la proposition de Monsieur le Maire telle qu'exposée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier

13. AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE GRAZAS A VILLEDAGNE – NOTE DE SYNTHÈSE DU PROJET JOINTE A LA CONVOCATION

Délibération n° 20

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral portant ouverture d'enquête publique relative à la demande d'autorisation unique présentée par la SAS «Engie Green Grazas» développée par la SAS «Engie Green France», pour la création et l'exploitation d'un parc éolien constitué de 6 aérogénérateurs, d'un poste de livraison et d'un pylône de mesure sur le territoire de la commune de Villedaigne, le conseil municipal doit donner son avis. Afin de permettre aux membres du conseil municipal, une note de synthèse a été distribuée avec la convocation relative à cette séance. De plus, le dossier complet mis à l'enquête publique est resté à la disposition du public tout le temps de l'enquête.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé et après avoir délibéré

Par : voix pour : 10 – voix contre : 1 (Jean-Noël SALLES) – abstention : 0

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation unique présentée par la SAS « Engie Green Grazas» développée par la SAS « Engie Green France», pour la création et l'exploitation d'un parc éolien constitué de 6 aérogénérateurs, d'un poste de livraison et d'un pylône de mesure sur le territoire de la commune de Villedaigne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

14. QUESTIONS DIVERSES

- Remerciements de la famille MIQUEL, suite au décès d'Albert
- Point sur l'aménagement de la Maison FABRE, attenante au foyer communal.
- Elections : Point sur la tenue du bureau de vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à : 19h20.

Le (la) secrétaire de séance : REFALO Jean-Yves

Signature du Président de séance

Signature du Secrétaire de séance